



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

Date de la convocation :	01/02/2019
Début de séance :	19h00
Fin de séance :	19h45
Présents :	M. Michel ARCHANGE, Maire M. Christian DOVA, Adjoint M. Eric AUBERT Mme Isabelle BISSON M. André BONNEFOY Mme Renée FAUQUE M. Maurice FORNO Mme Claire MIRAS M. Frédéric PROUVEUR M. Jean-Jacques TRAUTMANN
Absent(es) excusé(es) :	Néant
Absent(es) :	Néant
Pouvoir(s) :	Néant
Secrétaire de Séance :	M. Jean-Jacques TRAUTMANN
Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	10
Conseillers votants :	10
Ordre du jour :	
1	Approbation du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal
2	Contrat de location gérance du bistrot communal
3	Questions diverses

1 Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 07 janvier 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal du 08 janvier 2019, aucune remarque n'étant formulée.

2 Contrat de location-gérance du bistrot communal

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la demande de Messieurs Fabien DEPOORTER et Cédric AUGIER, représentants la SARL Le Tubé, indiquant leur choix de résilier le contrat de location gérance du bistrot communal :

- il a été convenu et arrêté, par avenant de résiliation en date du 28 septembre 2018, de mettre fin à ce contrat au 31 mars 2019 ;
- il a été décidé, par délibération du Conseil Municipal n° 2018/44 en date du 22 octobre 2018 de lancer un appel à candidatures pour la location gérance du bistrot communal et de constituer un jury en vue d'étudier les candidatures et de soumettre les candidats retenus aux membres du Conseil Municipal qui désignera le repreneur.

.../...

Considérant l'étude des dossiers des postulants par les membres du jury, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer :

- sur la candidature de Monsieur Anthony MERCIER et Madame Yolande LECLERC ;
- sur la durée du bail ;
- sur le montant des loyers.

Considérant le souhait du candidat retenu de s'installer au plus tôt et la demande du locataire gérant sortant d'anticiper son départ, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer :

- sur la date de fin du contrat en cours ;
- sur la date de reprise.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de désigner Monsieur Anthony MERCIER et Madame Yolande LECLERC repreneurs de la location gérance du bistrot communal ;
- de fixer la durée du bail à 3 ans renouvelables ;
- de fixer les montants mensuels des loyers à 750.00 € HT pour le bistrot, 50.00 € TTC pour le garage et 350.00 € TTC pour le logement ;
- de signer un nouvel avenant de résiliation avec la SARL Le Tubé qui mettra fin au contrat de location gérance au 15 février 2019 ;
- de signer un contrat de location gérance avec la SAS YLAM, représentée par Monsieur Anthony MERCIER et Madame Yolande LECLERC avec prise d'effet prévue au 1^{er} mars 2019.

AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche utile et toute formalité pour l'application de la présente délibération ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

3 Question diverses

3.1- Monsieur le Maire rend compte de l'état d'avancement des travaux de la Maison du Village et précise qu'il sera nécessaire de prévoir au budget 2019 la signature d'un crédit relais sur les subventions accordées à hauteur de 179 723,00 € correspondant à 80 % du montant total HT des travaux soit 269 573,81 TTC.

3.2- Monsieur Jean-Jacques TRAUTMANN présente le projet de règlement intérieur du nouveau cimetière et en remet un exemplaire à chaque membre du Conseil Municipal pour avis avant la rédaction définitive de l'arrêté du Maire.

3.3- Monsieur Eric AUBERT expose que le déploiement de la fibre (internet très haut débit) prévu à partir de 2021 sera conditionné par le fait que la commune ait normalisé la dénomination et numérotation des voies. Il convient de reprendre au plus tôt l'étude démarrée en 2016 restée sans suite et de prévoir les crédits nécessaires au budget 2019 ou 2020.

Fait à Saint-Trinit,
Le 12/02/2019

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques TRAUTMANN

Le Maire,
Michel ARCHANGE

